

Ecrit par le 22 février 2026

Carpentras : une journée dédiée à la santé des femmes



La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) [Synapse Comtat Venaissin](#) organise la seconde édition de la Journée de la Santé des Femmes ce vendredi 26 septembre à Carpentras.

Ce vendredi, la santé des femmes sera mise à l'honneur à l'occasion d'une journée d'échanges et de prévention. De nombreux stands seront installés au sein du Château de la Roseraie, à Carpentras, et des ateliers thématiques seront animés par des professionnels de santé libéraux et des partenaires de la CPTS Synapse Comtat Venaissin.

L'entrée et la participation aux ateliers sont gratuites. La CPTS invite toutes les femmes du territoire à venir s'informer concernant leur santé et leur bien-être. « Nous sommes fières de reconduire cette

Ecrit par le 22 février 2026

journée essentielle qui vise à informer, prévenir et accompagner les femmes sur les enjeux de leur santé », a-t-elle annoncé.

Le programme

De nombreux ateliers auront lieu toute la journée. Les participantes pourront aussi se renseigner auprès de stands interactifs sur divers sujets :

- L'ASSER et l'OMS Maisons Sport et Santé feront de la prévention au sujet de l'activité physique.
- L'Ordre des Kinésithérapeutes proposera des ateliers abordant la maternité, le périnée, la posture et la prévention liée au cancer du sein.
- Une coach sportive animera l'atelier 'Comment vivre son bien-être au travers du temps'.
- Le Planning Familial abordera les thèmes de la contraception et de la sexualité.
- L'association Manoléta informera sur l'endométriose.
- Le CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles) informera sur les droits des femmes et de la famille.
- L'association Vivre Femme apportera des informations sur et pour les femmes victimes de violences.
- La Ligue Contre le Cancer sensibilisera à la prévention des cancers du sein, de l'utérus et colorectal.
- La CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) informera sur la prévention des cancers et sur l'éligibilité aux différents dépistages.
- Deux sage-femmes libérales communiqueront des informations générales sur l'intimité des femmes.
- Deux sage-femmes de l'hôpital de Carpentras animeront l'atelier 'Impact de l'environnement sur la santé de la femme'.
- SEPT 84 proposera une expérience unique avec la présence d'un côlon géant gonflable pour mieux comprendre le dépistage.
- Le CMP (Centre Médico-Psychologique) et un psychologue aborderont les questions de santé mentale.
- Une infirmière informera sur le centre de soins et de prévention de Carpentras.
- Une pharmacienne communiquera des informations précieuses sur la vaccination.
- La Mission Locale informera et accompagnera les jeunes femmes de 16 à 25 ans dans leurs démarches de santé et d'insertion.
- Deux diététiciens informeront sur l'alimentation anti-inflammatoire et l'alimentation à petit prix.
- Une sophrologue proposera des ateliers pour prendre soin de soi.
- Une socio-esthéticienne et une socio-coiffeuse seront présentes pour un atelier autour de l'estime de soi.

Ecrit par le 22 février 2026

Vendredi 26 septembre. De 9h30 à 17h. Gratuit. Château de la Roseraie. 11 Allée des Tilleuls. Carpentras.



Quels sont les moyens de contraception les

Ecrit par le 22 février 2026

plus efficaces ?

Quels sont les moyens de contraception les plus efficaces ?

Efficacité d'une sélection de moyens de contraception, en %

● Efficacité dans la pratique

● Efficacité en condition d'utilisation optimale

Implant	99,95	99,95
Stérilet	99,80	99,80
Contraceptif injectable	97,00	99,95
Pilule œstroprogestative	92,00	99,70
Pilule progestative	92,00	99,70
Patch	92,00	99,70
Anneau vaginal	92,00	99,70
Préservatif masculin	85,00	98,00
Préservatif féminin	79,00	95,00



Source: Inserm



statista 

Chaque année, le 4 septembre marque la Journée mondiale de la santé sexuelle. Selon un

Ecrit par le 22 février 2026

récent baromètre de Santé Publique France, plus de 90% des femmes en âge de procréer en France qui ne souhaitent pas tomber enceinte utilisaient un moyen de contraception au moment de l'enquête. La pilule a longtemps été le moyen de contraception le plus utilisé par les Françaises, mais d'après des données récoltées par l'Inserm, elle a récemment été détrônée par des méthodes de longue durée qui sont moins susceptibles d'être mal utilisées, comme l'implant contraceptif ou le stérilet. Si la contraception a pour but de prévenir les grossesses non désirées, certaines méthodes ont également d'autres bénéfices : le préservatif (masculin et féminin) protège contre les infections sexuellement transmissibles, et certaines méthodes de contraception hormonales peuvent avoir un effet positif sur les règles douloureuses.

Comme le montre notre infographie, basée sur des données publiées par l'Inserm, les méthodes de contraception de longue durée font partie des plus efficaces, et leur efficacité ne diffère pas en pratique puisque l'implant et le stérilet sont insérés et restent en place pour plusieurs années (trois ans pour l'implant, cinq ans pour le stérilet). Par contraste, la pilule contraceptive (œstroprogestative, qui contient un œstrogène et un progestatif, ou progestative, qui contient uniquement des progestatifs) est efficace à 99,7% si elle est utilisée de façon optimale, mais seulement à 92% en pratique. Il en va de même pour le patch contraceptif, qui doit être renouvelé une fois par semaine, et l'anneau vaginal, qui doit a une durée de vie d'un mois. Le préservatif, masculin comme féminin, est le plus susceptible de ne pas être utilisé correctement en pratique, mais reste le seul moyen de se protéger contre les maladie et infections sexuellement transmissibles.

Quelles méthodes de contraception sont les plus utilisées en France ?

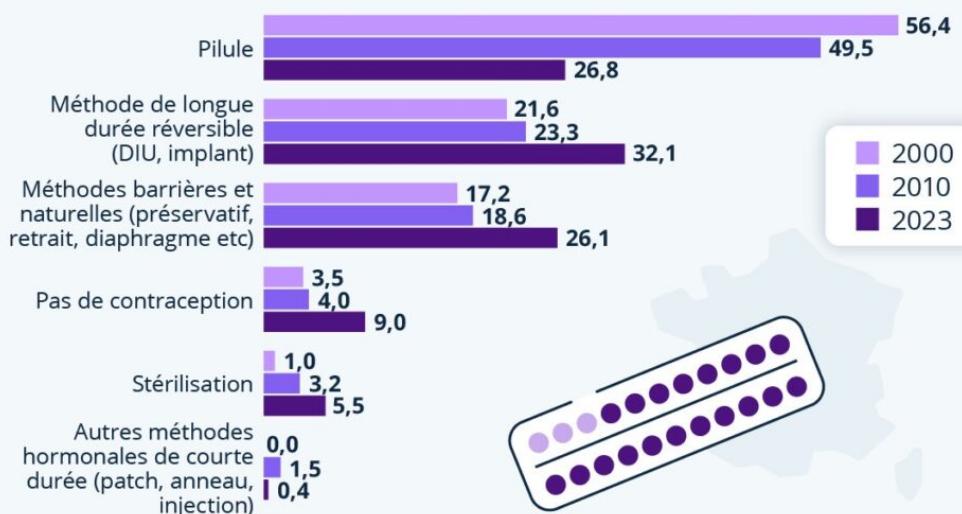
Si la pilule a longtemps été la méthode de contraception la plus utilisée par les femmes françaises, elle a ces dernières années été détrônée par les méthodes de longue durée réversibles de type stérilet ou implant. Comme le rapporte l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) dans sa dernière enquête [Contexte des Sexualités en France 2023](#), les femmes interrogées (ayant eu au moins un rapport sexuel hétérosexuel dans l'année, qui n'étaient pas enceintes ou stériles et ne souhaitaient pas une grossesse au moment de l'enquête) utilisatrices d'une contraception orale étaient 56,4% en 2000, 49,5% en 2010 puis 26,8% en 2023. En l'espace d'une décennie environ, l'usage de la pilule a ainsi diminué de presque vingt points de pourcentage au sein de la population étudiée.

Comme le montre notre infographie, la diminution de l'utilisation de la pilule contraceptive est en partie compensée par l'adoption d'autres méthodes hormonales ou non hormonales, en particulier les méthodes de longue durée réversibles de type stérilet ou implant, dont l'usage est passé de 21,6% en 2000 à 32% en 2023, le stérilet représentant à lui seul 27,7% des répondantes cette année-là. L'utilisation de méthodes barrières ou naturelles (comme le préservatif, le retrait ou le calcul des dates) est quant à elle passée de 17,2% en 2000 à 26,1% en 2023 (dont 18,6% pour le préservatif). La part des femmes qui déclarent n'utiliser aucune contraception a elle aussi augmenté, passant de 3,5% en 2000 à 9% en 2023 ; et 5,5% des femmes interrogées pour l'enquête en 2023 déclaraient avoir eu recours à la stérilisation, en hausse de 4,5 points de pourcentage par rapport à 2000.

Ecrit par le 22 février 2026

Les femmes et la contraception en France

Évolution de l'utilisation des méthodes de contraception chez les femmes en France (en %)



Base : 3 000-11 000 femmes (18-69 ans) ayant eu au moins un rapport sexuel hétérosexuel dans l'année, qui ne sont pas enceintes ou stériles et ne souhaitent pas une grossesse au moment de l'enquête.

Source : Inserm




De Valentine Fourreau pour Statista

Grâce à Gisèle Pelicot, 30 femmes victimes de violences conjugales seront accompagnées

Ecrit par le 22 février 2026

par Isofaculté



L'association [**Isofaculté**](#) va pouvoir accompagner 30 femmes supplémentaires en situation de violences conjugales. Une initiative rendue possible grâce à Gisèle Pelicot qui a obtenu de Paris Match le versement d'un don de 20 000€ au profit de l'association mazanaise. De quoi doubler le volume d'activité de ce programme de reconstruction ayant déjà permis de soutenir près de 80 femmes depuis 2022.

[Le programme de reconstruction](#) par [l'équihomologie](#) (à l'aide de chevaux) des femmes victimes de violences de l'association sportive et d'action sociale Isofaculté a démarré à Mazan en septembre 2022. Depuis, il a déjà permis d'accompagner près de 80 femmes à travers des séances individuelles, en groupe et avec les enfants, ainsi que par des formations et des bilans de compétences.

Ecrit par le 22 février 2026

« Apprendre à dire non, renforcer son estime de soi, mieux gérer son stress et ses émotions, améliorer sa condition physique, se re-sociabiliser, reprendre suffisamment confiance pour passer son permis ou retrouver un emploi... les bénéfices constatés pour les femmes accompagnées sont nombreux et très concrets », témoigne Chloé Sarra, nouvelle directrice d'Isofaculté.



Accompagnement de femmes lors d'un atelier d'équihomologie. Crédit : Isofaculté/DR

Une mobilisation comme une évidence

Violée par une cinquantaine d'inconnus après avoir été droguée par son mari, [Gisèle Pelicot va refuser que son procès](#), dit 'l'affaire des viols de Mazan', ne soit jugé à huis-clos. Ouvert au public et à la presse du monde entier, ce procès qui s'est tenu pendant plus de 3 mois fin 2024 au tribunal d'Avignon va devenir un symbole de la lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes.

Implantée à Mazan et œuvrant déjà dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, c'est donc tout naturellement qu'Isofaculté s'est mobilisée durant ce procès. En organisant notamment [une marche blanche de soutien à Gisèle Pelicot](#) en octobre dernier ou bien encore en proposant [une rencontre-débat autour des violences faites aux femmes](#) en novembre 2024.

Une mobilisation à laquelle n'a pas été insensible, Gisèle Pelicot qui n'a pas hésité à venir rencontrer les participantes du programme d'Isofaculté lors d'une visite surprise après la marche blanche de solidarité.

Ecrit par le 22 février 2026

« Elle a été une vraie source d'inspiration. »

Chloé Sarra, directrice d'Isofaculté

« Elle a été une vraie source d'inspiration pour certaines d'entre elles et leurs démarches respectives se font pleinement échos : ne pas rester cachée, témoigner des violences que l'on a subie pour mieux les dépasser et pour que la honte change de camp. Cela fait partie intégrante de leur processus de reconstruction », confie Chloé Sarra qui insiste pour dire à quel point le geste de Gisèle Pelicot les a touchées.

Cheval Passion : l'association Isofaculté doublement primée pour son projet contre le décrochage scolaire

Un soutien qui ne s'arrête pas là puisque Gisèle Pelicot vient d'obtenir 40 000€ de dédommagement de la part de Paris Match pour une série de sept clichés volés de cette dernière. Suite à un accord amiable moral avec le magazine pour atteinte à la vie privée, cette somme sera donc répartie équitablement au profit de deux associations accompagnant des victimes de violences : Isofaculté et [Womensafe & Children](#), un réseau français d'associations spécialisé dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes, des enfants, des adolescents et des victimes de toute forme de violences.

« Tous les membres de l'association sont très reconnaissants à Gisèle Pelicot pour son geste. »

Ludovic Arnaud, président d'Isofaculté

« Tous les membres de l'association sont très reconnaissants à Gisèle Pelicot pour son geste, insiste [Ludovic Arnaud](#), président d'Isofaculté. Nous sommes nous-même pleinement solidaires des valeurs qu'elle défend et du combat qu'elle a tenu à mener au cours des derniers mois au-delà de son épreuve personnelle pour toutes les femmes victimes de violences. »

Ecrit par le 22 février 2026



Cœur en bois hommage à Gisèle Pélicot inauguré à Mazan le 5 octobre 2024 lors de la marche de solidarité. Crédit : Isofaculté/DR

Le nombre de participantes va doubler

Très concrètement le don initié par Gisèle Pelicot permettra d'accueillir 30 femmes supplémentaires dans ce programme de reconstruction par la médiation équine. C'est le double par rapport à l'activité 2024. Isofaculté pourra aussi financer un nouveau service de transport entre le domicile des femmes et le centre d'équihomologie pour celles qui rencontrent un problème de mobilité, ce qui est très fréquent pour des personnes fragilisées dans une zone rurale comme celle de Mazan.

Ce soutien financier s'ajoute à celui de la Fondation de France, mécène du projet depuis son origine qui a de son côté reconduit son engagement jusqu'en juillet 2027. Ces deux soutiens combinés assurent ainsi une pérennité du projet au moins jusqu'à cette date. « Nous restons toutefois toujours à la recherche de nouveaux mécènes car nous avons encore la possibilité d'accueillir et d'aider plus de femmes », précise Chloé Sarra dont l'association intervient aussi dans [les domaines du décrochage scolaire](#) ou bien encore [du bien-être à l'école](#).

Ecrit par le 22 février 2026

60 ans de l'accès au compte bancaire pour les femmes mariées : quelle répartition de l'argent dans le couple ?



Cela fait 60 ans cette année que la « Loi portant réforme des régimes matrimoniaux » a permis aux femmes mariées d'ouvrir un compte bancaire à leur nom sans autorisation de leur mari, entamant un profond changement dans la gestion de l'argent en couple. Où en sommes-nous, aujourd'hui, de la répartition des tâches, du budget et des contributions, dans les finances

Ecrit par le 22 février 2026

familiales? [MoneyVox](#) dévoile son enquête sur l'argent dans le couple réalisé avec [YouGov](#).

Le point de départ de la cogestion de l'argent du couple

Si la loi de 1965 est une étape importante vers l'émancipation financière des femmes mariées, dont le Code napoléonien de 1804 en faisait un membre inférieur à l'homme, elle est largement incomplète. Ce n'est par exemple qu'en 1986 que les femmes mariées sous le régime de la communauté ont pu gérer avec leur conjoint les biens communs, ou qu'elles ont pu signer les déclarations de revenus. « Plus récemment, la loi Rixain de 2021 oblige les employeurs à verser les salaires obligatoirement sur un compte bancaire au nom de la salariée, permettant de mieux lutter contre les risques de domination économique », indique [Maxime Chipoy](#), président de MoneyVox.

Un argent très largement mis en commun

Seuls 39% des Français en couple gardent leur argent sur un compte personnel. Un tiers (34%) mixent compte personnel et compte joint, et un quart des couples ne possèdent qu'un compte joint. Et quand compte joint il y a, il y reçoit en majorité (53%) tous les revenus du couple.

« Sans être jamais majoritaire, le fait de ne posséder qu'un compte commun pour l'argent du couple croît progressivement avec l'âge : de 3% pour les 18-24 ans, il passe à 38% pour les retraités. Reste à savoir s'il s'agit d'un effet générationnel ou de la conviction de plus en plus forte que l'argent est commun ! », commente Maxime Chipoy.



©MoneyVox

Une répartition de plus en plus équitable

Quand l'argent est partagé, celui-ci passe, progressivement, de l'égalité à l'équité. « Dans la 1ère partie

Ecrit par le 22 février 2026

de la vie active, les couples mettent majoritairement la même part sur le compte commun (57% à 25-34 ans, 54% à 35-44 ans). Ce n'est qu'après 45 ans - peut-être parce qu'elle se fait plus fortement sentir, au détriment des femmes ? - que la différence de revenus est nettement prise en compte (47% à partir de 45 ans) », analyse Maxime Chipoy.

Quand l'argent est totalement commun, 77% des sondés indiquent consulter leur partenaire avant d'effectuer des dépenses. Seuls 23% des couples interrogés ne le font jamais. « De manière peut-être contre intuitive, les hommes sont 82% à déclarer consulter leur conjointe, dont 46% toujours, contre seulement 71% (dont 35% toujours) pour les femmes. 29% d'entre elles ne le font jamais ! », souligne Maxime Chipoy.

Des pratiques parfois dangereuses

Sur un compte commun, les co-titulaires du compte en sont tous les deux responsables. Il est impératif de rester vigilant, en cas de dettes excessives, ou si la situation se dégrade au sein du couple : le conjoint pourrait avoir à payer la dette de « l'ex » indélicat !

De même, 39% des couples ne détiennent qu'une seule carte bancaire associée au compte joint. « Une pratique interdite, car même reliée à un compte commun, une carte reste personnelle ! D'autant plus dommage que dans beaucoup de banques, la seconde carte est à 50%... et gratuites dans certaines banques en ligne ! », conclut Maxime Chipoy.

Enquête de MoneyVox et YouGov

Les mutilations génitales féminines

Ecrit par le 22 février 2026



Lors de la Journée internationale des droits des femmes qui s'est déroulée samedi dernier, plusieurs avocats **du barreau d'Avignon** ont proposé un éclairage sur ce thème. L'occasion pour **Maître Marisa Santa** de sensibiliser aux mutilations génitales féminines

« L'actualité judiciaire met en scène l'acte médical comme situation propice à l'atteinte au corps de l'autre et notamment à l'atteinte sexuelle. L'acte médical en ressort instrumentalisé, ayant servi d'occasion à autre chose qu'à l'action de soigner. Le soin a dissimulé la violence mais ne s'est pas confondu avec elle. »

« Certaines pratiques, en revanche, tentent la confusion entre le soin et l'exercice de la violence. Les mutilations génitales féminines en font partie (MGF), définies comme des pratiques qui consistent à intervenir sur tout ou partie de l'organe génital féminin pour des raisons qui ne sont pas médicales. Si cette définition prend le soin d'exclure la visée médicale, c'est qu'elle est parfois avancée pour les justifier. »

« L'Organisation mondiale de la santé (OMS) les a catégorisées en quatre types : les clitoridectomies (ablation partielle ou totale du clitoris), les excisions (ablation du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres), les infibulations (couture des grandes lèvres) et toutes les autres

Ecrit par le 22 février 2026

pratique mutilant l'appareil génital. »

« Le combat contre ces pratiques suppose avant tout de les démythifier, entreprise particulièrement difficile à mener en raison de leur fort ancrage culturel. L'utilisation du vocable 'pratiques' semble témoigner de l'incertitude quant à leur nature entre infraction pénale, geste culturel ou geste de soin. »

« Les mutilations génitales sont parfois présentées comme des rites de passage à l'âge adulte. S'il est exact qu'elles s'intègrent parfois à des rituels de ce type et qu'elles altèrent la femme qui adviendra, on peut aussi faire l'hypothèse d'explications plus utilitaristes que symboliques. En effet, ces mutilations inscrivent dans la chair et dans l'esprit des filles la confiscation de leur plaisir et de leur sexualité, allant bien au-delà, et peut-être tout à fait ailleurs que dans un geste rituel de passage du statut de fille à celui de femme. »



[Maître Marisa Santa](#), avocate au Barreau d'Avignon

« Basées sur la violence de la réification de la femme, encerclées par la contrainte sociale, les MGF sont entretenues par leur part de croyances en une légitimité médicale, hygiénique, religieuse et culturelle. Pratiquées souvent dans des conditions d'hygiène déplorables, le plus souvent sur de jeunes mineures, ces mutilations marquent, diminuent, altèrent leur corps et usurpent un peu de leur identité. Ainsi, outre les risques que ces interventions font courir à la jeune fille, ces pratiques constituent des violences physiques, psychiques et de genre. Elles constituent une violation des droits humains, des droits de la femme et des droits de l'enfant. »

Ecrit par le 22 février 2026

« Ces mutilations se pratiquent encore dans de nombreux Etats et n'épargnent pas l'Europe, que ce soit par les interventions faites sur son sol ou à l'étranger. La Commission européenne a affirmé son engagement de mettre fin aux MGF partout dans le monde. Les axes de lutte pour y parvenir concernent la prévention et l'information, la coopération judiciaire, l'action extérieure et la coopération au développement, le droit d'asile ou encore la création d'une infraction pénale spécifique. Une convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, exige la création d'une infraction pénale autonome visant les MGF. »

« En France, l'arsenal législatif manque de clarté et de simplicité. Il n'existe pas d'infraction spécifique concernant la mutilation elle-même : lorsque celle-ci est réalisée, il faut se reporter à d'autres infractions, telles les violences volontaires ayant entraîné une mutilation. En revanche, lorsque cette mutilation n'a pas été réalisée, l'article 227-24-1 du Code pénal institue un délit spécifique d'incitation d'un mineur à subir une telle mutilation. Le spectre d'action de la loi pénale est donc incomplet s'agissant de l'incitation exercée sur une personne majeure et surtout, il ne donne pas de sens spécifique à ce type d'atteinte. »

« D'autres moyens de lutte sont également mis en œuvre, tels que le remboursement des interventions chirurgicales réparatrices dont l'UNICEF indique que la France est le premier pays à l'avoir mis en place. Afin d'alerter et de sensibiliser le plus grand nombre, l'UNICEF est à l'origine de l'inscription de la journée du 06 février comme journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines. Si l'information progresse, les pratiques se transforment. De plus en plus de pays pratiquent les mutilations génitales médicalisées, c'est-à-dire pratiquées dans un cadre sanitaire, à tout le moins par un personnel de santé. L'amélioration de la sécurité de cet acte, de même que sa prise en charge dans un contexte médical risque de freiner le travail de prise de conscience qu'il s'agit là de pratiques mutilantes particulières. »

Maître Marisa Santa, avocate au Barreau d'Avignon

Le temps des femmes

Ecrit par le 22 février 2026



Et si Finalement, la charge mentale était-elle devenue une violence ordinaire ? Une question à laquelle répond [Maître Cécile Biscaïno](#), avocate [du barreau d'Avignon](#), dans le cadre de la [Journée internationale des droits des femmes](#) qui s'est déroulée samedi dernier.

« Développement personnel, organisation, éducation positive, performance au travail et image parfaite, les injonctions sociales ont la peau dure pour les femmes. En miroir, qu'elle soit conjugale, parentale, familiale, professionnelle, sociale, la charge mentale est devenue un véritable sujet de société. »

« Or, la fameuse charge mentale est définie comme une charge cognitive de l'organisation, de la planification d'une tâche. En d'autres termes, il s'agit d'anticiper dans tous ses aspects la réalisation d'une tâche qui se prolonge parfois jusqu'à son exécution même. Au quotidien, des dizaines de tâches doivent être planifiées par les femmes dans leur travail, dans leur conjugalité, dans leur parentalité, dans leur vie sociale. »

« C'est ainsi que travailler, anticiper une demande, organiser des évènements, penser au goûter des enfants, prendre un rendez-vous médical, constituer un dossier administratif, rappeler à ses collègues ou à ses proches une information ou une tâche, planifier un week-end, programmer une lessive, établir une liste de courses, prévoir ses affaires de sport ou celles de enfants, etc... peut conduire à une répétition telle que la surcharge conduit au surmenage, au burn out, et surtout à l'oubli de soi. »

Ecrit par le 22 février 2026

« Et c'est la santé physique et mentale qui est alors directement impactée. A ce stade, rappelons que selon l'OMS, '*La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*'. Mais qui est responsable? L'employeur, le conjoint, les enfants, la société? La plupart du temps, c'est la conjugaison des charges mentales qui fait exploser. Plus insidieusement, ce sont les injonctions faites aux femmes qui se jouent. »



[Maître Cécile Biscaïno](#), avocate au Barreau d'Avignon,

« Les statistiques montrent que cette charge mentale touche en majorité les femmes pour des raisons à la fois sociologiques, culturelles, psychologiques, matérielles et même hormonales (post-partum, ménopause...). Le rapport d'information n° 1522, déposé le 11 juillet 2023 par la Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, aborde la question de la santé mentale des femmes en France. Il constate la prévalence accrue des troubles mentaux chez les femmes : concrètement, les femmes sont deux fois plus touchées par la dépression et trois fois plus par les troubles anxieux que les hommes. Ce même rapport révèle que les femmes sont plus exposées aux violences, aux inégalités professionnelles et aux stéréotypes de genre, ce qui impacte leur santé mentale. »

« D'ailleurs, le rapport insiste sur l'importance de renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales,

Ecrit par le 22 février 2026

qui ont un impact significatif sur la santé mentale des femmes. Il préconise ainsi une amélioration du traitement policier et judiciaire de ces violences pour assurer une meilleure protection des victimes. Si les préconisations relatives au quotidien des femmes sont aisées (hiérarchiser les besoins et les tâches, organiser sa planification (organiser son organisation), prendre du temps pour soi, faire du sport, lâcher-prise (le fameux), elles tournent rapidement à l'injonction sous couvert de bonnes intentions. »

« Et c'est bien l'injonction qui crée l'obligation, consciente ou pas, de planifier une tâche que personne n'organisera ou n'exécutera à la place de la femme, y compris dans les configurations de partage des tâches essentiellement familiales. La charge mentale repose systématiquement sur les femmes qui doivent apprendre à la transférer. Encore une injonction faite aux femmes. Finalement, la charge mentale est-elle devenue une violence ordinaire ? »

Maître Cécile Biscaïno, avocate au Barreau d'Avignon,

En Europe, l'égalité entre les hommes et les femmes a encore du chemin à faire

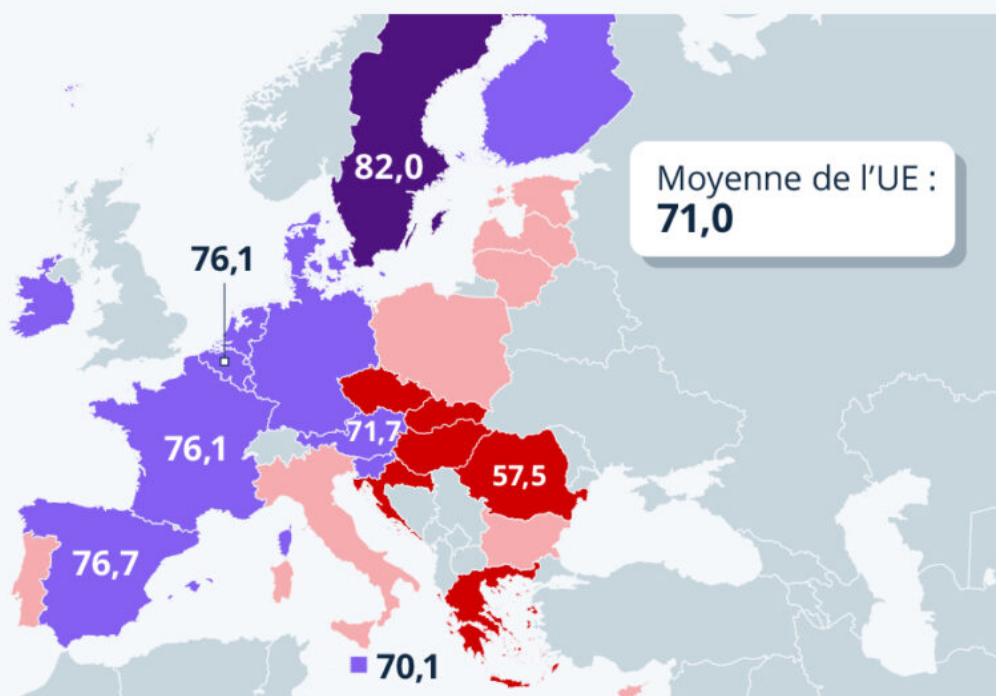
Ecrit par le 22 février 2026

États des lieux de l'égalité hommes-femmes en Europe

Résultats de l'indice d'égalité des genres en 2024
(100 = égalité totale)*



- 80+
- 70-79,9
- 60-69,9
- 50-59,9



* Indice basé sur plusieurs indicateurs : niveau d'éducation, participation au marché du travail, ressources financières, exposition à la violence etc.

Source : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)




Il reste encore un long chemin à parcourir en Europe pour atteindre la pleine égalité des droits entre les femmes et les hommes. C'est en tout cas ce qui ressort de l'[Indice d'égalité des sexes 2024](#) de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui se base principalement sur des données de 2022.

Ecrit par le 22 février 2026

L'indice se base sur six catégories principales : travail (qui inclut la participation au taux d'emploi), argent, éducation, temps (qui mesure les inégalités entre les sexes dans la répartition du temps consacré aux travaux domestiques et aux activités sociales), pouvoir (soit l'accès aux postes de décision dans les sphères politiques, économiques et sociales), et santé. S'y ajoutent deux autres facteurs : la violence envers les femmes, et les « inégalités croisées », désavantages durables qui résultent d'un mélange de privations économiques et de discriminations fondées sur l'identité. Avec un score de 76,1 sur 100, la France se classe sixième et plusieurs points au dessus de la moyenne des pays de l'UE, située à 71.

Comme chaque année depuis de développement de cet indice, la Suède est en tête du classement des pays de l'Union européenne, devant les Pays-Bas et le Danemark. Si des progrès sont à noter depuis la première publication de l'Indice d'égalité des sexes en 2013, l'évolution reste lente : la moyenne de l'Union européenne était alors de 63,1, et n'a ainsi augmenté que de 7,9 points en onze ans.

De Valentine Fourreau pour [Statista](#)

PasserElles 84 : une nouvelle association féministe mixte à Avignon



Ecrit par le 22 février 2026

À 66 ans, Dany Beaujouan, retraitée, qui a toujours été engagée pour la liberté et les droits des femmes et a elle-même été victime de violences, a décidé de créer l'association [PasserElles 84](#) à Avignon afin de lutter contre les régressions sociales, économiques et sociétales.

Au début de l'année, une nouvelle association est née à Avignon. Il s'agit de l'association féministe mixte PasserElles 84, qui a pour objectif de lutter contre les violences sexuelles, les régressions sociales, économiques et sociétales. « Notre objectif est de sortir des clivages de tout ce qui se fait actuellement, clivages du genre, de la classe, ou encore de la race », explique Dany Beaujouan, présidente de la nouvelle association.

Une association mixte

La spécificité de cette association, c'est qu'elle accueille aussi bien les femmes que les hommes. « Il existe d'autres associations féministes à Avignon, mais qui sont purement féministes, c'est-à-dire sans hommes, ajoute Dany. Au sein de l'association PasserElles 84, les hommes sont associés et font partie intégrante de nos actions et de nos activités. »

« On a tendance à penser, à tort, que le féminisme, c'est l'opposition homme-femme. Il faut sortir de ce schéma. »

Dany Beaujouan

Pour l'association, le fait d'intégrer les hommes permettra premièrement de les sensibiliser, mais aussi qu'eux-mêmes sensibilisent d'autres hommes au féminisme et ceux qui l'entourent. « C'est par la communication qu'on arrivera à changer les choses, affirme la présidente de PasserElles 84. Parce que les masculinistes (*ndlr : le masculinisme est un mouvement réactionnaire antiféministe*) doivent entendre que leur attitude et leur comportement ne sont plus tolérables, dans la mesure où la justice sanctionne et la société prend position. »

« Une prise de conscience est en train de s'installer »

Dernièrement, notamment avec l'affaire des viols de Mazan, un phénomène de prise de conscience a pu être observé. Dany Beaujouan, qui a participé à plusieurs rassemblements devant le tribunal d'Avignon, a, elle aussi, constaté cette prise de conscience. « On a bien vu les femmes et les hommes dans la rue, parce que oui, les hommes aussi étaient là, devant le tribunal, révoltés face aux actes ignobles qu'a subi Gisèle Pelicot », développe-t-elle.

« Porter plainte c'est le parcours de la combattante ! Il faut arrêter de discréditer la parole des femmes. Pourquoi s'exposeraient-elles si ce n'est pas la réalité ? »

Ecrit par le 22 février 2026

Dany Beaujouan

C'est dans ce sens que l'association PasserElles 84 veut aller, afin d'amplifier cette prise de conscience et de sensibiliser un large public aux droits des femmes et aux injustices qu'elles subissent. Les hommes et les femmes, les plus jeunes et les moins jeunes... Selon Dany Beaujouan, il n'y a pas d'âge ni de genre pour être féministe. Ainsi, l'association communique à travers les réseaux sociaux ([Facebook](#) et [Instagram](#)), mais propose aussi des rendez-vous réguliers pour échanger, être ensemble, en apprendre plus sur les objectifs de l'association et mettre en œuvre ces derniers.

La santé des femmes, une priorité

La santé des femmes est la priorité de PasserElles 84, qui souhaite pour le moment se concentrer sur cet aspect-là. Pour ce faire, Dany Beaujouan, qui est passionnée de yoga, a décidé de donner régulièrement des cours dans les locaux de l'association au 194 Passage Rachel Carson à Avignon (quartier Sud Rocade).

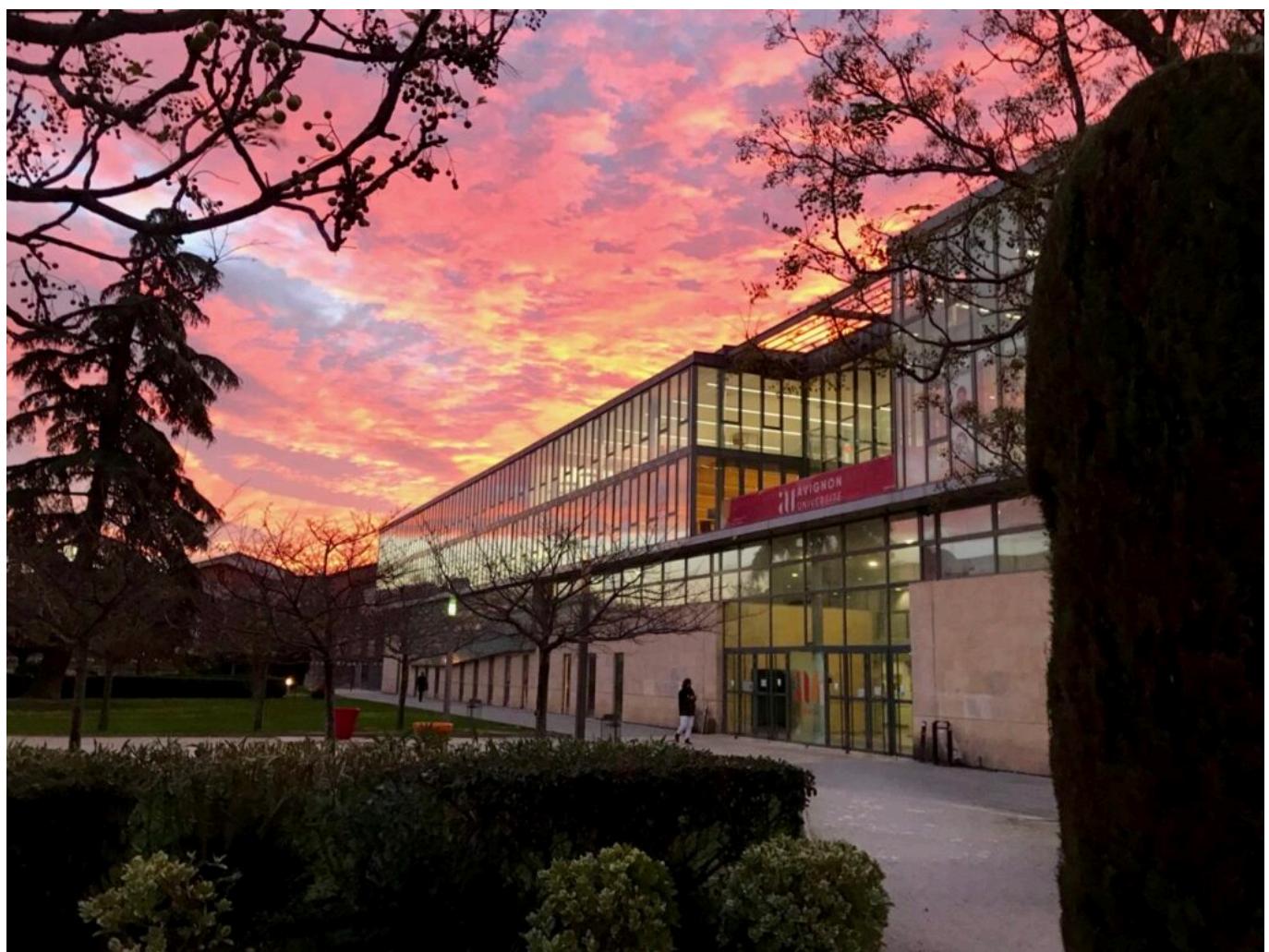
L'association propose diverses activités culturelles et sportives ([cliquez ici pour voir le planning](#)) toutes les semaines autour de la santé des femmes, et plus largement autour du féminisme. Ainsi, les adhérentes et adhérents de l'association peuvent faire des séances de yoga, mais aussi de sophrologie, ou bien participer à des conférences ou des ciné-débats. À l'avenir, l'association avignonnaise développera davantage ses activités, puisque si 2025 sera consacré en grande partie à la santé des femmes, PasserElles 84 a de nombreux objectifs :

- Défendre les droits des femmes, notamment en les orientant vers les structures adaptées
- Promouvoir la santé des femmes
- Militer contre le sexisme, contre les violences physiques, sexuelles et psychologiques faites aux femmes,
contre toutes formes de discriminations, contre la prostitution subie et la pornographie
- Lutter contre les féminicides et la misogynie
- Défendre et développer les droits acquis par les femmes, notamment le droit au travail, la contraception, l'IVG
- Obtenir l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines
- Participer à des activités culturelles et sportives
- Organiser des événements culturels et sportifs
- Agir pour la paix

Contact : passerelles84@gmail.com /06 27 85 05 50

Ecrit par le 22 février 2026

Avignon Université met à l'honneur les femmes en littérature pour les Nuits de la lecture



Les [9^e Nuits de la lecture](#), organisées par le [Centre national du livre](#) sur proposition du ministère de la Culture, se tiendront du jeudi 23 au dimanche 26 janvier sur le thème des patrimoines. [Avignon Université](#) y participe pour la 5^e fois ce jeudi 23. Au programme : concert,

Ecrit par le 22 février 2026

exposition, podcasts, et lecture.

Pour les 9^e Nuits de la lecture sur le thème des patrimoines, Avignon Université a décidé de mettre à l'honneur les autrices, écrivaines, artistes et lectrices engagées, qui construisent la littérature francophone, le temps d'une soirée demain (le jeudi 23 janvier).

La soirée débutera avec un concert de la chorale [Le Chant des Déferlantes](#) à 19h30, suivi d'un arpenteage littéraire animé par le [Planning Familial de Vaucluse](#) à 20h. Un moment de lecture sera proposé à 21h, accompagné d'un DJ set par [Les Nuits Sauvages](#) et Mélanie Stravato, autrice et éditrice de la maison d'édition [Les Bras Nus](#). À 22h, un atelier de collage sur les murs du campus sera organisé, suivi du vernissage de l'exposition des autrices par le restaurant Chez Françoise, en collaboration avec la Bibliothèque Universitaire.

Durant toute la soirée, les participants pourront profiter de diffusion de podcasts, de l'exposition des créations des femmes de la communauté universitaire (étudiantes et personnels), d'un plateau radio live par Radio Campus Avignon, et de bien d'autres surprises autour de la littérature.

Inscription gratuite par mail à l'adresse patch-culture@univ-avignon.fr

Jeudi 23 janvier. À partir de 19h. Avignon Université. Campus Hannah Arendt .74 rue Louis Pasteur. Avignon.